

N.D de Bellecombe le 23 décembre 2020

Annexe 4  
Olivier L'HEVEDER  
Commissaire-Enquêteur

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous fais part de mes observations à la suite de l'enquête publique du PLU de la Commune de Notre Dame de Bellecombe..

-Vu les objectifs de la délibération du conseil municipal de N.D de Bellecombe sous N° 108/2015

à savoir Créer des logements pour la population permanente...( pièce N1)

-Vu les observations des réunions public avant arrêt du PLU de NDB, en résumés que ce PLU favorise l'hébergement touristique au détriment de l'hébergement permanente..( pièce n2)

-Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture de Savoie Mt Blanc concernant l'hébergement touristique, ce besoin n'est pas justifié de manière précise et circonstanciée et de supprime les OAP6 et 7.

qui confirme le déséquilibre entre l'hébergement touristique et l'hébergement permanent..( pièce N3)

-Vu que la parcelle C-1838 en zone est à risque faible de glissement est situé dans une zone marécageuse est viabilisée..( pièce N4)

- Vu que la parcelle C-1838 était constructible au POS et faisant partie du hameau Chardonnet avec neuf bâtiments construits...( pièce N5)

En conclusion au regard du projet global de PLU, je vous prie de bien vouloir Monsieur le Commissaire enquêteur faire rétablir en zone constructible notre parcelle C-1838 situé au hameau Chardonnet sur la commune de N.D de Bellecombe..

Veillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'assurance de ma haute considération..

Mollier « Camus » Marc..

Suivi du dossier..

James Mollier Camus



james808@orange.fr

PJ : différents plans de la zone, CUO , demande de permis de construire...

N/AO